

Déclarant en douane

Vous souhaitez que votre entreprise obtienne ou renouvelle le statut d'Opérateur Économique Agréé,
Vous souhaitez devenir Représentant en Douane Enregistré (RDE),
Alors cette formation est pour vous !
Cette formation est homologuée par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) et l'Union Européenne.

Intitulé officiel : Certificat de compétence Déclarant en douane

Présentation

Publics / conditions d'accès

Homologuée pour l'Établissement public Le Cnam par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, et l'Union Européenne la formation permet :

- De remplir les conditions pour devenir représentant en douane enregistré, sous réserve de respecter les obligations prévues (nationalité, ...)
- A votre entreprise de remplir l'une des conditions (art 39 D CDU) pour obtenir le statut d'OEA pour les simplifications douanières (OEA-C) grâce à des collaborateurs, déclarants en douane, dont la formation a été reconnue par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et l'Union Européenne .
- De recevoir un enseignement par des douaniers et par des professionnels de la commission de transport dont la déclaration en douane est le métier,
- D'obtenir une certification par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, le Cnam, dont la notoriété et la réputation ne font aucun doute.

Le public visé est un public de professionnels issus du transport et/ou de la logistique qui souhaitent devenir déclarant en douane. La certification est ouverte aux personnes disposant d'un bac+2, de préférence orienté transport ou logistique ou avec une formation généraliste solide.

Les auditeurs pourront poursuivre, s'ils le souhaitent, en licence professionnelle Logistique et transport de marchandises (LP11201A) à la suite de ce certificat. En effet, ce certificat forme une partie de cette licence dans le cadre des blocs de compétences qui la compose.

Objectifs

Cette formation vise à former des déclarants en douane, capables de réaliser concrètement les opérations douanières mais aussi de conseiller leurs clients chargeurs sur les meilleures solutions douanières à adopter dans leurs opérations internationales de transport. Elle permet aussi à ces futurs déclarants en douane de comprendre l'univers dans lequel s'exercent leurs missions, celui du transport international, principalement maritime et aérien.

Modalités de validation

Contrôle continu.

Compétences

- Maîtriser les missions d'un représentant en douane : réalisation des opérations de déclaration en douane ou d'autres opérations douanières,
- Réaliser tout acte ou formalité pour appliquer la législation douanière,
- Réaliser et contrôler les documents liés à la circulation internationale de la marchandise (facture douanière, déclaration administrative unique,...) ;
- Suivre l'acheminement des marchandises et informer le client sur le déroulement des opérations ;
- Rechercher des informations documentaires ;

Mis à jour le 13-03-2025



Code : CC16300A

26 crédits

Certificat de compétence

Responsabilité nationale :

EPN11 - Territoires / Antoine
FREMONT

Niveau CEC d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans

niveau spécifique

Mode d'accès à la certification

:

- Formation continue

NSF :

Métiers (ROME) : Agent
déclarant / Agente déclarante en
douane (N1202) ,
Commissionnaire en douane
(N1202) , Coordinateur /
Coordinatrice transit -
import/export- (N1202)

Contact national :

EPN11 - Licence transport
2 rue Conté
75003 Paris

licences.transport@lecnam.net

- Conseiller les clients chargeurs pour optimiser les procédures douanières.

Enseignements

24 ECTS

Douanes et financement des opérations internationales	LTR122
	4 ECTS
Transport de marchandises et distribution urbaine: approche juridique et économique	LTR134
	6 ECTS
Déclaration et conseils en douane	LTR136
	6 ECTS
Transport international de marchandises et transition écologique	LTR125
	4 ECTS
Anglais du transport international et de la logistique	LTR137
	4 ECTS